



COMITÉ SYNDICAL du 3 JUILLET 2017

PROCES-VERBAL

Liste des présents :	
M. GAUDIN / Mme JAMIN / Mme THEVENIAU	CCRN
M. BEZIER / M. BORIE / M. NAUD / M. OUVRARD	CCEG
M. JOSSE / M. PECOT / M. PELE / M. SEEMAN	CC PSG
M. MANAC'H / M. MARTIN / M. THAUVIN	CCES
M. FLIPPOT	CCRB
<i>POUVOIRS : Mme CHASSE à M. FLIPPOT / M. BROUSSARD à M. JOSSE, M. NICOLEAU à M. MARTIN</i>	
Total présents : 15 élus, 18 votants	
Mme LOGODIN / Mme NOEL / M. BACONNAIS / Mme DION / Mme LEBORDAIS / Mme NICOT	SMCNA
Mme LUCAS	CCEG

Absents ou Excusés : M. CALO / M. HERROUET / M. POSSOZ / M. RENAUD / Mme CHAILLEUX / M. MAINDRON / M. TUAL / Mme ABOT / M. BROUSSARD / M. GADAIS / M. MAILLARD / M. NICOLEAU / M. BLANDIN / M. BUF / Mme CHASSE / Mme FREDOUELLE LECIRE
Suppléants absents ou excusés : Mme DANET / Mme CAMELIN

Le quorum est atteint (quorum : 15 – 15 présents). M. OUVRARD a été désigné secrétaire de séance.

1. DOSSIERS TECHNIQUES

- **Compte-rendu de la campagne de caractérisation réalisée en février 2017 par le bureau d'études ECOGEOS**

Le Bureau d'études ECOGEOS a réalisé une campagne de caractérisation des déchets ménagers en février 2017 et Guillaume PERRIN, représentant d'ECOGEOS, procède aujourd'hui à une présentation de son étude. La présentation était jointe à la convocation du comité, elle résume la composition des échantillons prélevés et formule des recommandations. Ce qu'il faut retenir :

- Les collectivités qui ont mis en place le modèle de tarification incitative ont un ratio de déchets OM collectés par habitant inférieur aux collectivités en TOM et ROM (différence allant jusqu'à 80kg). La CCRB et la CCPSG sont en étude ou en transition pour mettre en place la redevance incitative.
 - Le mode de collecte des emballages en porte à porte ou en apport volontaire impacte le tonnage collecté et les refus de tri. En parallèle, on constate une augmentation du ratio de collecte des emballages mais le taux de refus y est aussi plus important. La communication auprès des habitants doit donc être améliorée.
 - En moyenne sur le territoire du SMCNA, les déchets compostables représentent 32% de déchets collectés en ordures ménagères alors que des actions pour développer le compostage à domicile ont été mises en place.
 - Des efforts restent à faire sur la collecte du tout-venant de déchèterie, il est en effet constaté un taux de valorisable encore important dans cette benne : matériaux réemployables et aussi encore beaucoup de bois.
- L'étude est très enrichissante pour les collectivités. L'étude complète sera transmise aux services déchets des communautés de communes, elle pourra être comparée avec celle de l'ADEME qui est réalisée cette année au niveau national et dont les résultats seront connus en 2018.

Le Comité prend acte du résultat de l'étude.

- **Rapport annuel 2016**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2016 est présenté au Comité. Il reprend les indicateurs techniques et financiers.

Le Comité prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

- **Proposition de la CCRB pour accueillir le futur projet de centre de traitement et de transfert**

Le Président fait une lecture du courrier de la CCRB reçu le 2 juin dernier. Il informe le Comité que suite à la visite du site de traitement ZAK en Allemagne, le Bureau de la CCRB est intéressé pour accueillir ce type de projet sur son territoire et



particulièrement sur la zone du parc d'activités de Bel Air. Il s'agit d'une initiative de la CCRB et non d'un vœu du SMCNA. Le Président souhaite consulter le Comité pour savoir si ce site peut entrer dans le cadre de l'étude SETEC en parallèle du site de Savenay pour le projet d'un futur centre de traitement et d'un quai de transfert.

Cette initiative pose question au sein de certaines autres collectivités qui se demandent pourquoi toutes les intercommunalités n'ont pas été de nouveau sollicitées pour proposer un éventuel terrain pour accueillir ce projet.

M. MANACH a l'impression que la décision est déjà prise et que le SMCNA ne semble pas savoir où il va.

Le Président confirme que le SMCNA sait quelle direction doit être suivie. Cependant, il rappelle que le site de Treffieux doit fermer en 2025 et que le site des Landes de Courtilière initialement retenu et toujours contesté sur le territoire d'Estuaire et Sillon est menacé puisque la CCES a demandé une étude relative à son potentiel retrait du SMCNA. Il ajoute que repartir sur des recherches de site prendrait au moins 3 ans ce qui est inenvisageable.

Le Président déclare que le projet prend la forme désormais d'un centre de traitement – valorisation et non d'enfouissement. M. MANACH souhaiterait que ce principe de la fin de l'enfouissement soit inscrit par écrit. Cependant, il y aura toujours de l'enfouissement pour les déchets ultimes, l'étude menée par SETEC permettra de déterminer quelle quantité en fonction de quel process de traitement et du pourcentage de valorisation de l'unité. C'est l'étude SETEC qui permettra de choisir un type d'équipement en fonction des gisements réels. Le site ZAK en Allemagne n'est qu'un exemple, celui-ci traite 100 000 tonnes d'OM par an. Le site français qui utilise le même process fait partie du SYMEVAD (Oise) et traite quant à lui 80 000 tonnes d'OM par an.

M. MARTIN annonce que le possible retrait de la CCES du SMCNA est un choix politique qui sera pris une fois entendu le résultat de l'étude sur les coûts du retrait. Deux systèmes évoluent sur le même territoire, il ne faudra en retenir qu'un.

M. PECOT insiste sur le fait qu'il faut que le SMCNA avance très vite étant donné les échéances. SETEC doit présenter les résultats de son étude début 2018, le bureau d'études doit donc savoir quels sites étudier. La CCES ne peut pas attendre pour statuer sur leur retrait.

Mme THEVENIAU reproche la chronologie des décisions. Il n'y a pas eu de compte-rendu réalisé après la visite en Allemagne, or les élus des intercommunalités attendent avec impatience un retour. Il est vrai qu'il peut s'agir d'une opportunité mais la manière de présenter les choses n'est pas bonne. Pour la présidente de la CCRN, il faudrait d'abord étudier le potentiel du site des Briuelles puisqu'avec la baisse des tonnages tous les terrains de ce site ne seront pas exploités. A l'heure où la question du foncier est primordiale pour les EPCI il conviendrait de solliciter de nouveau la commune de Treffieux pour aller jusqu'au bout.

Le Président indique qu'un nouveau plan d'exploitation a été réalisé fin 2016, il restera l'emprise de 2 casiers à exploiter en 2025. Cependant, il rappelle qu'il a donné son engagement à la commune de TREFFIEUX que le site fermerait en 2025, ce qu'a validé par arrêté la préfecture en 2013.

M. THAUVIN informe également le Comité que le site du parc d'activités du Bel Air se situe au niveau d'une tête de bassin versant où prend forme la nappe de Campbon, cette donnée est donc à prendre en compte.

Le Président répond qu'il s'agira d'un site ICPE et que tous les risques seront étudiés.

M. PECOT souligne l'importance de l'engagement fait aux habitants de Treffieux. De plus, il s'interroge sur l'intérêt réel, à l'échelle du territoire de séparer le site de traitement – valorisation et le site d'enfouissement des déchets ultimes qui devrait être relativement petit.

Le Président demande au Comité de l'autoriser à demander au bureau d'études SETEC d'étudier la comparaison des 2 sites d'implantation, le site de Savenay choisi en 2005 et la nouvelle proposition, le site de Bouvron.

Mme THEVENIAU souhaite également que l'étude de tout le potentiel d'enfouissement des Briuelles soit intégrée.

Mme JAMIN rappelle que le tonnage de déchets ultimes à enfouir avec un centre de traitement dépend de son dimensionnement qui ne sera connu qu'à la fin de l'étude SETEC.

Il faut d'abord avancer sur l'étude et quand le résultat sera présenté alors il faudra s'interroger sur les débouchés pour les tonnes résiduelles en concertation avec la commune de Treffieux et la préfecture et étudier la possible externalisation de ces tonnes.

M. THAUVIN propose que si d'autres communes sont intéressées il faut en faire part au SMCNA le plus rapidement possible. Le Président rappelle sa position : le site de Treffieux doit fermer en 2025 et le site des Landes de Courtilière a été retenu en 2005, repartir sur des recherches de site prendrait au moins 3 ans ce qui est inenvisageable.

Le Président demande au Comité de l'autoriser à demander au bureau d'études SETEC d'étudier la mise en place de 2 quais de transfert et d'un site de traitement sur 2 sites (Savenay et Bouvron).

A l'unanimité (5 abstentions : M. MANACH, M. MARTIN (pouvoir de M. NICOLEAU), M. THAUVIN, Mme THEVENIAU), le Président est autorisé à demander au bureau d'études SETEC d'étudier également le site de Bel Air à Bouvron.

- **Compte-rendu du premier comité de pilotage pour le suivi du projet d'un nouveau centre de traitement et de quais de transfert**

La présentation du bureau d'études SETEC pour ce premier COPIL sera présentée avec le compte-rendu au prochain Comité qui aura lieu le 2 octobre.

- **Expérimentation pour la valorisation de déchets verts broyés à la centrale de Cordemais**

Pour faire suite à une réunion d'échanges techniques à la centrale EDF de Cordemais, le Comité syndical est sollicité sur la mise en place d'une expérimentation pour la valorisation en biomasse de 1000 à 1500 tonnes de déchets verts broyés sur la plateforme de Campbon à partir de septembre 2017.

Les tonnages seraient broyés selon les préconisations techniques d'EDF dans le cadre du marché de prestation dont le titulaire est ECOSYS (sous condition d'avenant), puis transportés vers la centrale.

Le Président rappelle qu'il s'agit de la compétence traitement des déchets verts et que de ce fait il aurait fallu que le SMCNA puisse décider avec tous les éléments. D'autant plus, que de nombreuses questions restent en suspens. Les conditions techniques et financières restent à ce jour à déterminer aux vues des exigences de la centrale :

- 1) Plus ou moins value pour le marché de prestations
- 2) Les coûts de transport
- 3) Les éventuelles recettes
- 4) L'impact sur la filière de valorisation agricole

Un comité de pilotage (CCPSG, CCES, SMCNA) s'est réuni en urgence fin juin afin de se positionner. Le Président convient qu'il s'agit d'une opportunité cependant il faut rappeler le contexte, la centrale aurait besoin de 150 000 T de déchets verts. Il faudra trouver du gisement à l'extérieur du territoire.

Le Comité autorise à l'unanimité l'expérimentation sous condition de prise en charge par la CCES, du surcoût occasionné.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **Procès-verbal du Comité du 15 mai 2017**

M. le Président présente le compte-rendu du Comité du 15 mai dernier. A l'unanimité, les membres du Comité approuvent ce compte-rendu.

- **Décisions du Président et du Bureau prises en vertu de leurs délégations**

Décisions du Président prises en vertu de ses délégations :

Date	Tiers	Objet
Décision du Président		
18/05/2017	CRCAM Crédit Agricole	Ligne de trésorerie supplémentaire de 300 000.00 € à la C.R.C.A.M ATLANTIQUE VENDEE (montant total = 1 500 000€)
Marchés publics		
13/06/2017	EUROVIA	Couverture lagune 4 pour un montant de 96 285.14 € HT

Délibération du Bureau prise en vertu de ses délégations :

Date	Tiers	Objet
Marchés publics		
	SETEC Energie environnement	Appel d'offres Assistance au pouvoir adjudicateur pour la création d'un centre de traitement, valorisation et optimisation de la gestion des déchets ménagers.
Suite à une erreur matérielle relevée dans les documents de notification la délibération initiale doit être remplacée.		
En effet, la délibération initiale indique que le marché est attribué pour un montant de 315 390,00€ HT or l' acte d'engagement précise que l'ensemble des membres du groupement s'engagent sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués ci-dessous soit 262 825 € HT soit 315 390		

€ TTC. La DPGF fait également état d'un prix global de 262 825€ HT soit 315 390€ TTC. **Le bordereau des prix** ne parle qu'en prix HT, si on fait la somme de la tranche ferme et des tranches conditionnelles : 315 390€ HT. L'analyse des offres, le rapport de la CAO, le rapport de présentation, la délibération, reposent sur le montant du BPU soit 315 390 HT soit 378 468€ TTC. C'est cependant l'acte d'engagement qui prime sur les autres pièces. Cette erreur matérielle n'ayant aucune conséquence sur le classement des offres il convient de délibérer à nouveau pour corriger cette erreur. Le bureau réuni le 19 juin a donc de nouveau délibéré et a autorisé le président à signer le marché pour un montant **de 262 825 € HT soit 315 390 € TTC** et à substituer cette délibération à la précédente (n°DB2017-03).

Le Comité en prend acte.

- **Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint technique catégorie C et de rédacteur catégorie B, suppression d'un poste d'ingénieur**

Conformément au vote du budget, le Président propose au Comité d'effectuer les recrutements suivants :

Un agent technique est embauché au syndicat depuis 2014 via une association (2014-2015) puis via un CAE depuis 2015 pour effectuer une partie du suivi journalier de la STEP de traitement des lixiviats et des travaux pour l'entretien et l'amélioration du site des Brioules. Ce contrat arrive à échéance le 14/07/2017. Etant donné le travail fourni sur le site par Hubert DANIEL le Président souhaiterait le garder au sein des effectifs du SMCNA. Il est possible de le stagiairiser en créant un poste pérenne qui sera encore utile pendant la période de post-exploitation du site des Brioules.

Etant donné son statut de travailleur handicapé, un dossier d'aide financière sera constitué (2000 € pour l'année de stage, et 4000 € à la titularisation).

Par ailleurs, étant donné la nécessité du service : temps partiels, développement du pôle prévention, augmentation du nombre de marchés publics, aide à la direction, les services du SMCNA ont besoin d'un agent administratif. Le Président propose de recruter un agent de catégorie B, à partir d'octobre 2017 à 100% à la place du poste contractuel actuel qui est de 40% (lundi journée, et vendredi matin), ce qui n'est pas suffisant.

Le Président ajoute qu'un poste d'ingénieur est vacant depuis une mutation en 2015, il est donc proposé au Comité de supprimer ce poste. Suite à la réorganisation des missions ce poste s'est scindé en 2 : 1 poste de coordination prévention de catégorie B et les missions techniques du suivi des lixiviats au poste ISO.

A l'unanimité, le Comité donne son accord pour la modification du tableau des effectifs.

TABLEAU DES EFFECTIFS (JUILLET 2017) :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFEC TIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<u>Filière Technique :</u>			
Ingénieur principal	A	1	39 heures
Ingénieur	A	1	1 poste à 39 heures
Technicien	B	3	2 postes à 39h et 1 poste à 35 h
Agent technique	C	1	1 poste à 35h
<u>Filière Administrative :</u>			
Rédacteur territorial	B	2	1 poste à 39 heures et 1 poste à 35 heures
Adjoint administratif principal	C	1	39 heures
<u>Filière animation :</u>			
Adjoint d'animation	C	3	1 poste à 31 h 12 mn et 2 postes à 35 h

- **Décision de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon relative à son retrait possible du SMCNA**

Le Président procède à la lecture du courrier de la CCES. Il informe qu'il est d'accord que les services d'Estuaire et Sillon réalisent une étude mais ne souhaite pas la cofinancer. M. JOSSE informe le Comité que la Trésorerie peut calculer une partie de la facture en ce qui concerne les investissements notamment.

M. PECOT ajout qu'il ne s'agit pas seulement d'une question financière. La CCES doit savoir si elle souhaite rester pour un projet qui sera commun et partagé. Il faut donc une réponse rapide étant donné les enjeux.

3. FINANCES

- **Indemnité de la Trésorière**

Comme chaque année le Comité doit examiner le taux de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux, soit à Madame Maryse PIVAUT, Trésorière de Derval. Actuellement, le taux alloué est de 50%.

Le Président propose au Comité de maintenir ce taux.

A l'unanimité (1 abstention, M. FLIPPOT) le Comité décide d'allouer le taux de 50% à l'indemnité de la Trésorière, Mme PIVAUT.

- **Indemnités des élus : modification de l'indice brut terminal de la fonction publique**

Le Président informe le Comité que suite à des contrôles opérés sur les mandats des salaires de mai 2017 une anomalie sur les indemnités des élus a été observée. En effet, le montant maximum des indemnités des élus a été revalorisé en février 2017. Il fait maintenant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique qui est 1022 en 2017 et qui sera 1027 en 2018.

Ainsi, les délibérations prises avant 2017 qui faisaient référence à l'indice brut terminal de la fonction publique en citant l'indice 1015 (comme c'est le cas du SMCNA), ne permettent pas d'attribuer le nouveau montant calculé à partir de l'indice 1022.

Il faut donc prendre une nouvelle délibération ne faisant référence qu'à l'indice brut terminal de la fonction publique, sans citer l'indice 1022, de façon à ne pas avoir à délibérer à nouveau en 2018.

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Président, des vice-présidents en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique,

4. QUESTIONS DIVERSES

Calendrier prévisionnel réunion SMCNA 2017

<u>BUREAUX 2017 - 18H00</u>	<u>COMITES 2017 - 18H00</u>
Lundi 18 septembre	
	Lundi 2 octobre
Lundi 16 octobre	
Lundi 13 novembre	
Lundi 4 décembre	
	Lundi 18 décembre

La séance est levée à 20h15.

Le secrétaire,

François OUVRARD

Le Président,

Jean-Paul NAUD